

GUIDE PHYTOSANITAIRE

[Read This document](#)

[Get more details](#)

• **Comment passer le certificat phytosanitaire ?**

Obtention du Certiphyto

Le Certiphyto (primo-accédant) peut être obtenu selon 3 voies : à la suite d'une formation intégrant une vérification des connaissances, à la suite de la réussite d'un test (QCM) – durée du test : 1h30, sur diplôme ou titre obtenu au cours des 5 années précédant la demande.

• **Où trouver un certificat phytosanitaire ?**

Pour l'obtention de l'un des certificats « Certiphyto » il faut effectuer une demande de certificat via la plateforme service-public.fr (SP) afin de recevoir un certificat numérique (en format PDF protégé) dans son porte document servicepublic.fr .

• **Quels sont les produits phytosanitaires ?**

Insecticides, fongicides, herbicides, anti-limaces, inhibiteurs de germination... Tous ces produits sont des produits phytopharmaceutiques (PPP), c'est-à-dire des substances ou préparations chimiques contenant un ou plusieurs actifs destinés principalement à protéger les végétaux contre les organismes nuisibles.

- Tout emballage de produit phytosanitaire doit comporter une étiquette en langue française, apposée de manière très apparente, lisible et indélébile.

GUIDE PHYTOSANITAIRE

[Read This document](#)

[Get more details](#)